

« Qu’importe qui parle,
quelqu’un a dit qu’importe qui parle »

Thérèse CHARRIER

Pour écrire ce texte, une petite phrase a surgi : « La poésie n’appartient pas à celui qui l’écrit mais à celui qui s’en sert. » Cette phrase, je l’emprunte au facteur de Pablo Neruda. Dans l’urgence de séduire Béatrice, devant laquelle il reste muet, le facteur lui offre un poème que Pablo Neruda avait écrit pour sa femme. À l’auteur offusqué, le facteur rétorque : « La poésie n’appartient pas à celui qui l’écrit mais à celui qui s’en sert. » Le poète, amusé, apprécie à sa juste valeur cette phrase hautement démocratique. Ce petit dialogue est une belle définition de l’usage auquel on n’accède que par profanation. Et l’usage en jeu dans la profanation se réfère toujours aux choses qui ne peuvent pas devenir un objet de possession. Pas de profanation possible si le droit de propriété est réclamé.

C’est avec cette question de l’usage au sens d’Agamben que je parlerai de cinq moments de mon expérience de cartel. Si la profanation est l’acte qui consiste à mettre hors du temple ce qui est à l’intérieur : le sacré, comme le souligne Marie-Claire Terrier, Agamben insiste sur la profanation comme restitution. Restitution à l’usage commun de ce qui avait été séparé dans la sphère du sacré. Restitution qui suppose une soustraction préalable, celle opérée par la sacralisation. Un double mouvement apparaît, producteur d’un dedans-dehors : rendre sacré le profane – mouvement créateur d’un dedans – et rendre profane le sacré – mouvement créateur d’un dehors. Ce sont les dispositifs qui pour l’auteur soustraient au libre usage originaire « un lieu pur libéré des noms sacrés » ; ce sont les dispositifs qui confisquent, capturent, séparent. Tout dispositif crée une césure profane-sacrée.

Premier moment. Une demande m’est adressée d’être plus-un d’un cartel. Après une réticence faite d’appréhension au regard du savoir supposé de ces cartellisans psychanalystes et universitaires, j’ai dit oui, en m’appuyant sur « la chance que constitue le symptôme de n’avoir pas un rapport académique à la psychanalyse », selon un

dire de la cure emprunté à mon analyste et qui avait eu un effet d'ouverture et d'accueil du symptôme ; il devenait possible d'en faire usage profane auprès des autres avec plus de légèreté.

Deuxième moment. À notre troisième rencontre, sous le coup d'un évènement récent de la vie, je suis venue au cartel dans le désarroi, sans savoir si je pourrais continuer, aux prises avec un réel surgi du dehors rejoignant le plus intime et qui paradoxalement ouvrait à une possibilité de parole insoupçonnée. J'ai dit dans le cartel quelque chose *a minima* de ce désarroi. Dans le mouvement de dire, je savais que cela paraîtrait incongru ; je savais que je touchais à la frontière « plus-un »-cartellisant et que j'introduisais une autre frontière. Était-ce celle du dicible-non dicible dans un petit collectif ? Le mot profanation a nommé rétroactivement ce moment. L'éprouvé de ce moment était un éprouvé de profanation : qu'un « extime » (comme on appelle parfois le plus-un) ose faire usage de son intime avec d'autres et inviter chaque un du cartel à faire usage de sa psychanalyse et de sa question pour travailler avec les textes de Lacan (*L'envers de la psychanalyse* et « Subversion du sujet et dialectique du désir »).

Était-ce une profanation de la fonction « plus-un » ou du sujet « plus-un » ? L'acte profanatoire divise son auteur, et il n'y a pas mieux qu'Agamben pour appréhender cette contradiction interne, cette division interne introduite en moi et dans le cartel. Dans sa réflexion sur « l'auteur comme geste », Agamben s'appuie sur une conférence de Foucault et une citation que ce dernier fait de Beckett : « Qu'importe qui parle, quelqu'un a dit qu'importe qui parle. » Citation qui n'est pas sans faire écho au « plus-un qui, s'il est quelconque doit être quelqu'un ». « Qu'importe qui parle, quelqu'un a dit qu'importe qui parle. » Il y a donc quelqu'un qui a proféré cet énoncé sans lequel la thèse qui nie l'importance de celui qui parle n'aurait pu être formulée. Le même geste qui refuse toute pertinence à l'auteur affirme néanmoins sa nécessité irréductible. Foucault distingue alors l'auteur sujet comme geste de la fonction auteur « instaurateur de discoursivité ». Le geste se situe à la frontière entre le sujet auteur et le dispositif qui lui permet de réaliser sa fonction d'auteur.

Le fait même de ce dire profanateur et qu'il soit accueilli m'a engagée à poursuivre le cartel. À la fin de cette rencontre, un titre commun a émergé, « Subversion dans le cartel et subversion dans la cure », et le cartel s'est déclaré comme tel à l'association.

Troisième moment. Quelques rencontres plus tard, un cartellisant nous dit sa décision de quitter le cartel et pourquoi. Ses interrogations portaient sur la question de l'usage et des frontières entre les dispositifs cure, cartel, passe : de ces morceaux dits « intimes », quel usage faire dans le cartel ? N'étaient-ils pas déplacés de la cure vers le cartel ? N'étaient-ils pas réservés au dispositif de la passe ? Ne faisons-nous pas de la subversion une idéologie ?

Le titre « Profanation » qui a surgi au moment de mettre fin au cartel intègre finalement le questionnement de ce cartellisant. Il est aussi une réponse aux questions que nous nous sommes posées, nous les restants, quant à la mythologie et aux rituels du dispositif même : pourquoi après ce départ avons-nous choisi de ne pas dissoudre le cartel tout en le faisant savoir à ce cartellisant ? Étions-nous toujours un cartel en étant amputé d'un de ses cartellisants ? Faisons-nous cartel avant ce départ ? Nous avons choisi de faire avec cette séparation réelle, de se laisser affecter, diviser et enseigner par elle. Jusqu'au bout, ce cartellisant a été régulièrement présent dans le cartel, une présence malgré l'absence.

Ce qui aurait fait nœud, lien entre nous, nommé par ce titre, serait la question de la profanation et de ses enjeux de séparation. La séparation créée par les dispositifs s'était introduite dans le cartel même et en chacune d'entre nous. Les frontières entre les dispositifs, nous les avons rendues fluides et intériorisées. La profanation modifie le rapport à la séparation. La séparation n'est pas ignorée mais il en est fait un autre usage.

La profanation, la sacralisation ne vont pas sans restes. Ainsi, le profané garde trace du sacré dont il est issu. De même le sacré garde trace du profané dont il est issu. Ce qui règle le passage de l'un à l'autre est le sacrifice. Le départ de ce cartellisant était-il de l'ordre du sacrifice ? Aurait-il réintroduit du sacré dans le cartel ? Le « sacré » de la division sacré-profane. Division essentielle au sujet ; essentielle à la démocratie. Agamben situe le capitalisme comme ce qui fait disparaître la césure sacré-profane, rendant impossible toute profanation.

Quatrième moment. Le passage du cartel à l'association avec cet écrit. La question de la production ne s'est posée qu'au moment de mettre fin au cartel. En ce qui me concerne, dès le début je m'étais dégagée de cette idée en tant que plus-un, à la fois en lien avec ce désarroi de départ et pour ne pas être encombrée par une éventuelle question mienne. Mais, au regard du titre de fin de cartel, pas d'autre choix que d'en écrire quelque chose. Cet écrit, à adresser à un public en chair et en os, m'a plongée dans des affres internes et en même temps m'a aidée à en faire usage et m'en séparer. Seul cet écrit fait que je peux dire : « Il y a eu cartel pour moi. »

Le moment d'écrire pour rendre compte à d'autres est un moment de séparation et de nouage. Le réel en jeu dans le petit groupe se « réélise ». Il se noue au symbolique en tentant de nommer ce qui s'est passé.

L'éprouvé de la profanation devient le réel de la profanation. En effet, ce qui était présent dans ce moment de profanation de départ a fait retour sous la forme d'affres internes à l'idée même d'en parler publiquement. Comme si d'en parler publiquement équivalait pour moi à l'aveu d'une faute ; comme si je n'étais pas fière de ce moment et d'une de ses conséquences directes ou indirectes, celle du départ d'un

cartellisant. Sans doute ce parfum de faute touche-t-il à la responsabilité particulière à la fonction de plus-un, au joint cartellisant-cartel-association. Mais aussi à ce que met en jeu tout passage de la sphère privée à la sphère publique, une traversée de la honte. « Ce qui est le public, c'est ce qui émerge de ce qui est honteux, car comment distinguer le privé de ce dont on a honte ? »

L'idée de cette parole publique a remis en jeu pour moi la même frontière que dans le cartel, celle du dicible-non dicible dans un groupe toujours singulier (ce cartel-là ; ce grand groupe de l'APJL). Elle a remis en jeu la même question sans réponse sinon de l'acte : comment dans un groupe faire usage du savoir de l'inconscient écorné du réel ? Comment faire usage, au-delà des dispositifs, de sa propre grammaire ciselée dans l'expérience de la cure ? À « usage », Agamben ajoute « commun » ; usage commun ; partagé donc. L'acte de profanation, son geste, se situe à la frontière poreuse, fluide, de l'individuel et du collectif. C'est un acte de parole à la fois éminemment solitaire et éminemment collectif ; il engage son auteur et les autres avec lui. C'est un acte qui dans l'après-coup a la structure, sans le savoir, du pari : pari que le collectif fait avancer, que le collectif a des effets analytiques, grâce au pas de chaque un qui accepte que l'on fasse usage de lui, et parce que le dire, le savoir de l'autre, troué, ne peut que trouver en retour et rendre étranger à soi-même...

Cinquième moment. Cet écrit fut adressé à la plénière de l'APJL avec le consentement du conseil d'administration, plénière consacrée à la préparation des Assises du savoir du psychanalyste qui ont eu lieu en février 2010. Ce jour-là, l'adresse s'est dérobée au dernier moment : alors que nous venions avec l'idée de parler cinq minutes chacune, on nous demandait d'intervenir « cinq minutes en tout » en sériant des questions utiles aux Assises. L'expérience propre du cartel risquait d'être capturée, confisquée au profit des Assises. De départ, ce n'était pas la bonne adresse : pas le bon lieu, pas le bon moment. Une nouvelle adresse a été proposée par un membre de l'association.

Ce cinquième moment ouvre la question de l'usage du dispositif cartel dans une association. « Le choix de l'usage soit garanti un pouvoir, un certain rapport au savoir existant, soit les désactive. » Comment dans une association soutenir le cartel comme « un moyen pur » qui a oublié sa relation à une fin, comme une « praxis » ? Praxis du trou tourbillonnant dans le savoir, praxis de la confrontation au petit autre, praxis de la psychanalyse à plusieurs, praxis du petit groupe. Toute tentative d'organiser les cartels, de les formaliser, de les instrumentaliser au service de l'association ne risque-t-elle pas de capturer leur potentiel profanateur inscrit de départ ?

Sans doute est-ce le peu de formalisation autour du cartel dans l'APJL qui a permis de saisir et de se laisser saisir par le dispositif lui-même ; de vivre une rencontre presque de corps à corps avec le dispositif ; de faire une expérience des passages entre le dedans et le dehors.